

PÉRIODE	ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
Jusqu'au 31/03/2026	Accompagnement au montage des projets	Les porteur.ses de projets qui le souhaitent peuvent être accompagné.es dans leurs démarches par les services, jusqu'au 31 mars 2026 par mél : auxartslyceensetapprentis@centrevaleloire.fr Le montage des projets « Aux Arts, Lycéen.nes et Apprenti.es ! » mené en lien avec une région européenne ou internationale partenaire doit être initié dès le début de l'année scolaire avec les services régionaux.
16 FÉVRIER 2026 AU 10 AVRIL 2026 Attention : coupure de la plateforme	Dépôt des dossiers sur la plateforme régionale	Les dépôts de dossier se font uniquement via le portail régional de demandes d'aides NosAidesEnLigne . Un tutoriel est disponible en ligne sur la page Internet : Aux Arts Lycéen.nes et apprenti.es Les établissements ayant déposé un dossier recevront une attestation de dépôt avec un numéro à conserver pour toute correspondance.
DÉBUT JUIN 2026	Examen des dossiers par le Comité Technique (Région Centre-Val de Loire, Daac, DRAAF et DRAC)	Entre la date de dépôt des dossiers et celle de leur examen par le comité technique, des informations complémentaires peuvent être demandées aux porteur.ses de projets, sous forme de contributions pour modification ou compléments sur les pièces via le portail NosAidesEnLigne . A noter : Les projets « Aux Arts, Lycéen.nes et Apprenti.es ! » menés en lien avec une région européenne ou internationale partenaire sont uniquement examinés par les services régionaux .
SE/PTEMBRE 2026	Vote des dossiers en Commission Permanente Régionale (CPR)	À l'issue du vote en CPR, la liste des dossiers votés par les élu.es du Conseil régional est mise en ligne sur le site de la Région, Corély ainsi que l'ENT , et les établissements reçoivent une notification dématérialisée (via noreply@centrevaleloire.fr) les informant du ou des projet(s) ayant été retenu(s).
OCTOBRE 2026 À MAI 2026	Mise en œuvre des projets	Pour tout changement d'intervenant.e, annulation ou modification substantielle d'un projet , merci de contacter rapidement l'équipe de la Direction de la Culture et du Patrimoine par mél : auxartslyceensetapprentis@centrevaleloire.fr et/ou par téléphone au 02 38 70 32 25
<u>AU PLUS TARD</u> EN JUIN 2027	Valorisation/Restitution des projets	En amont de la restitution, une invitation officielle sera adressée au Président de la Région sur l'adresse électronique protocole@centrevaleloire.fr , et sur le courriel auxartslyceensetapprentis@centrevaleloire.fr . Le logo/bloc marque du dispositif est disponible en ligne sur page Internet : Aux Arts Lycéen.nes et apprenti
DÈS LA FIN DU PROJET ET <u>AU PLUS TARD</u> LE 30 JUIN 2026	Bilans des projets	Le bilan artistique et pédagogique ainsi que le bilan financier du projet sont à transmettre dès la fin du projet et au plus tard le 30 juin 2026 sur le portail NosAidesEnLigne via la rubrique « Demande de paiement ». ⚠ Le versement des subventions aura lieu uniquement après réception des pièces bilans.

Coupure de la plateforme Nos aides en ligne du 2/03 au 13/03/2026